

Résolution sur la situation au Nigeria

2013/2691(RSP) - 04/07/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 44 voix pour, aucune voix contre et une abstention, une résolution sur la situation au Nigeria.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE et ECR.

Le Parlement condamne avec la plus grande fermeté **l'escalade de la violence dont est responsable Boko Haram** qui continue à cibler des chrétiens, des musulmans modérés ainsi que d'autres groupes religieux, les poussant à quitter le nord du pays, à majorité musulmane. Il condamne également **l'utilisation disproportionnée de la force par les militaires nigériens** dans leurs affrontements avec Boko Haram, notamment lors des attaques sur Baga les 16 et 17 avril 2013 et appelle le gouvernement et les acteurs infranationaux à faire preuve de retenue et à chercher des moyens pacifiques de résoudre les différends qui opposent les groupes ethniques ou religieux au Nigeria. Il invite également le gouvernement nigérian et Boko Haram à reconnaître et à respecter la liberté de la presse et des médias ainsi qu'à permettre aux journalistes et aux reporters d'avoir accès aux lignes de front.

Parallèlement, le Parlement appelle à un **examen plus complet des causes à l'origine du conflit**, y compris les tensions sociales, économiques et ethniques, en évitant les explications vagues et simplistes fondées sur la seule religion, qui ne sauraient fournir la base nécessaire à une solution à long terme et durable aux problèmes que connaît cette région. Le gouvernement nigérian est également appelé à œuvrer à une solution pacifique en s'attaquant aux racines du conflit et à garantir un **accès équitable aux ressources**, un développement durable au niveau régional et la redistribution des revenus par l'intermédiaire du budget de l'État.

Constatant que l'aide de l'Union européenne au Nigéria au cours de cette période a atteint un montant total de 700 millions EUR entre 2008 et 2013, une partie de ce montant ayant été réattribuée à la lutte contre les problèmes de sécurité croissants dans le nord du Nigeria, le Parlement invite la vice-présidente/haute représentante, Catherine Ashton, à insister auprès du gouvernement nigérian **afin qu'il respecte les droits de l'homme lors de ses opérations de lutte contre le terrorisme**. Dans ce contexte, il se déclare disposé à suivre de près l'évolution de la situation au Nigeria et propose des mesures restrictives en cas de non-respect de l'accord de Cotonou. Il demande à la Commission d'observer également l'évolution de la situation.

Le Parlement condamne au passage l'exécution de Daniel Nsofor par les autorités nigérianes pour des crimes commis alors qu'il avait moins de 18 ans ainsi que l'exécution de 4 prisonniers en juin 2013. Il demande aux autorités nigérianes de respecter leurs récents engagements, pris dans le cadre du dialogue sur les droits de l'homme entre l'Union européenne et le Nigeria et à maintenir *de facto* le moratoire sur les exécutions en **abolissant la peine de mort**.

Enfin, le Parlement **regrette l'adoption de la loi (d'interdiction) sur le mariage de même sexe** qui pénalise les relations entre personnes de même sexe, la défense des droits des personnes LGBT, l'organisation de manifestations favorables aux gays ou les manifestations d'affection entre deux personnes de même sexe. Il demande dès lors au Président du Nigeria de ne pas signer la loi adoptée par la Chambre des représentants qui ferait peser sur les personnes LGBT – tant les ressortissants nigériens que les étrangers – la menace grave de subir des violences ou d'être arrêtées.